



FORMATIONS CODE DU TRAVAIL



Organisme de formation déclaré sous le n° 93 13 07 393 13
auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

Sommaire détaillé

Formations au code du travail

- ✓ Formations Sauveteur Secouriste du travail
- ✓ Formations Maintien Actualisation des Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail
- ✓ Formations Prévention des risques liés à l'activité physique
- ✓ Formations Maintien Actualisation des Compétences en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
- ✓ Formations CACES ou ACES R489
- ✓ Formations CACES ou ACES R486
- ✓ Formations CACES ou ACES R482
- ✓ Formation Travail en Hauteur Port du Harnais
- ✓ Formations Habilitations Electriques – H0B0v
- ✓ Formations Habilitations Electriques – BSBE manœuvre
- ✓ Formations Gestes et Postures
- ✓ Formations de Sensibilisation aux Risques Chimiques et à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle
- ✓ Formations au risque incendie et à la manipulation des extincteurs
- ✓ Formations Equipier de Première Intervention

FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Objectifs:

Cette formation prépare le SST à intervenir rapidement et efficacement lors d'une situation d'accident du travail dans l'établissement. Cette formation permet d'acquérir les connaissances pour apporter les premiers secours et les conduites à tenir en attendant l'arrivée des secours. Elle permet également au sauveteur secouriste du travail d'acquérir les savoirs et comportements nécessaires pour prévenir les situations de dangers, et protéger les opérateurs dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Référence réglementaire :

Articles R.4224-15 et R. 4224-16 du Code du Travail.

FORMATION INITIALE SST

Durée :

2 jours (14 heures pour un groupe de 4 à 10 stagiaires.

Public concerné :

Toute personne volontaire pour donner les premiers secours sur le lieu de travail.

Matériels :

- Mannequins adulte, enfant, et nourrisson.
- 1 Coupe de tête LVA.
- 1 plan d'intervention SST.
- 1 Défibrillateur Automatisé Externe (DAE).
- 1 kit aseptisation + masques individuels.
- 1 aide-mémoire par stagiaire.

Recyclage :

Les recyclages doivent avoir lieu tous les 24 mois au maximum, afin de maintenir la validité du certificat.

Tarifs :

Nous consulter

Habilitation SAP :

Organisme habilité par l'INRS sous le n° 2918/2013/SST-1/07

Programme :



Domaine de compétence 1 : Etre capable d'intervenir face à d'accident du travail

Cadre Juridique de l'intervention du SST

Réalisation d'une protection adaptée

Mise en œuvre des mesures de **protection** décrites dans le processus d'alerte aux populations,

Reconnaissance des dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement

Modalités d'intervention : Suppression ou isolement des dangers ou soustraction de la victime au danger

Examen de la victime et mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir,

Modalités de **l'alerte**

Identification, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, de qui alerter et dans quel ordre

Secourir la victime de manière appropriée

A l'issue de l'examen, détermination de l'action à effectuer, en fonction de l'état de la (ou des) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre

Mise en œuvre de l'action choisie en utilisant la technique préconisée

Vérification par l'observation, de l'atteinte et de la persistance du résultat attendu ainsi que de l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés,

Domaine de compétence 2 : Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans le cadre de son entreprise

Le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Appréhension des notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise

Le SST en tant qu'acteur de la prévention

Mise en œuvre d'action de prévention

Identification des situations dangereuses dans le cadre du travail

Suppression ou réduction des situations dangereuses

Information des personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la (ou des) situation(s) dangereuse(s)

Identification des personnes à informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise

Définitions des différents éléments à transmettre à la personne identifiée et compte-rendu des actions éventuellement mises en œuvre

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Objectifs:

Cette formation MAC SST prépare le sauveteur secouriste du travail (SST) à intervenir rapidement et efficacement lors d'une situation d'accident du travail dans l'établissement ou dans la profession. Cette formation permet d'acquérir les connaissances pour apporter les premiers secours et les conduites à tenir en attendant l'arrivée des secours. Elle permet également au sauveteur secouriste du travail d'acquérir les savoirs et comportements nécessaires pour prévenir les situations de dangers, et protéger les opérateurs dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Référence réglementaire :

Articles R.4224-15 et R. 4224-16 du Code du Travail.

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SST

Recyclage :

Les recyclages doivent avoir lieu tous les 24 mois au maximum.

Durée : 1 journée (7 heures de face à face pédagogique pour un groupe de 4 à 10 stagiaires)

Public concerné :

Toute personne Titulaire d'un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail initial obtenu ou recyclé après 2011

Matériels :

- Mannequins adulte, enfant, et nourrisson.
- 1 Coupe de tête LVA.
- 1 plan d'intervention SST.
- 1 Défibrillateur Automatisé Externe (DAE).
- 1 kit aseptisation + masques individuels.
- 1 aide-mémoire par stagiaire.

Tarifs :

Nous consulter

Habilitation SAP :

Organisme habilité par l'INRS sous le n° 2918/2013/SST-1/07



Programme :

Domaine de compétence 1 : Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

Cadre Juridique de l'intervention du SST
Réalisation d'une protection adaptée
 Mise en œuvre des mesures de **protection** décrites dans le processus d'alerte aux populations,

Reconnaissance des dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement

Modalités d'intervention : Suppression ou isolement des dangers ou soustraction de la victime au danger

Examen de la victime et mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir,

Modalités de **l'alerte**
 Identification, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, de qui alerter et dans quel ordre

Secourir la victime de manière appropriée
 A l'issue de l'examen, détermination de l'action à effectuer, en fonction de l'état de la (ou des) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre

Mise en œuvre de l'action choisie en utilisant la technique préconisée

Vérification par l'observation, de l'atteinte et de la persistance du résultat attendu ainsi que de l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés,

Domaine de compétence 2 : Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans le cadre de son entreprise

Le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Appréhension des notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise

Le SST en tant qu'acteur de la prévention
 Mise en œuvre d'action de prévention

Identification des situations dangereuses dans le cadre du travail

Suppression ou réduction des situations dangereuses
 Information des personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la (ou des) situation(s) dangereuse(s)

Identification des personnes à informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise

Définitions des différents éléments à transmettre à la personne identifiée et compte-rendu des actions éventuellement mises en œuvre,

FORMATION ACTEUR PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE

• Objectifs:

Cette formation action PRAP a pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.



FORMATION INITIALE PRAP IBC (Prévention des risques liés à l'activité physique dans l'industrie, le bâtiment et le commerce)

Public concerné

Salariés des secteurs Industrie,
Bâtiment et Commerce.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire.

Durée

L'action de formation est d'une
durée de 14h réparties sur 2 jours
consécutifs.

Moyens pédagogiques :

- Salle de formation équipée d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.
- Supports informatiques (PowerPoint).
- Vidéos.
- Livret stagiaire.

Tarifs :

Nous consulter

PROGRAMME

Compétence 1 :

- Etre capable de se situer en tant qu'acteur PRAP dans son entreprise :
- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier.

Compétence 2 :

- Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourus :
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain ;
Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé.

Compétence 3 :

- Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son établissement :
- Proposer des améliorations de sa situation de travail ;
- Faire remonter l'information aux personnes concernées ;
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort ;
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort à travers la manutention de charges inertes.

Mise en situation pratique

- Analyses de situations de travail.
- Exercices de manipulation de charge.

FORMATION MAINTIEN ACTUALISATION DES CONNAISSANCES EN PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE

• Objectifs:

Le MAC (Maintien-Actualisation des Compétences) acteur PRAP IBC a pour but de maintenir les compétences du salarié afin participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.



FORMATION MAC PRAP IBC (Prévention des risques liés à l'activité physique dans l'industrie, le bâtiment et le commerce)

Public concerné

Salariés des secteurs Industrie,
Bâtiment et Commerce ayant reçu la
formation initiale au cours es deux
années précédentes,

Prérequis

Être acteur PRAP,

Durée

L'action de formation est d'une
durée de 7h réparties sur 1 jour.

Moyens pédagogiques :

- Salle de formation équipée d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.
- Supports informatiques (PowerPoint).
- Vidéos.
- Livret stagiaire.

Tarifs :

Nous consulter

PROGRAMME

Compétence 1 :

- Etre capable de se situer en tant qu'acteur PRAP dans son entreprise :
- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier.

Compétence 2 :

- Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourus :
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain ;
Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé.

Compétence 3 :

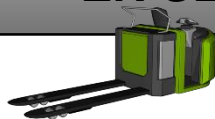
- Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son établissement :
- Proposer des améliorations de sa situation de travail ;
- Faire remonter l'information aux personnes concernées ;
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort ;
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort à travers la manutention de charges inertes.

Mise en situation pratique

- Analyses de situations de travail.
- Exercices de manipulation de charge.

CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE (CACES) ou ATTESTATION DE CONDUITE EN SECURITE (ACES) R489

• Objectifs:



L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à acquérir les connaissances nécessaires pour être capable d'utiliser un chariot automoteur d'une ou de plusieurs catégories de la recommandation R389, dans les conditions optimales de sécurité.



FORMATION CACES ou ACES R489

Public concerné

Toute personne débutante ou expérimentée devant réaliser des opérations de manutention à l'aide d'un chariot automoteur.

Prérequis

Etre âgé de 18 ans minimum
Etre apte médicalement : L'aptitude médicale doit être vérifiée avant la formation (certificat d'aptitude de la médecine du travail pour les salariés obtenu préalablement à la session de formation)

Durée

L'action de formation est d'une durée conseillée de 14 heures réparties sur 2 jours auxquels il faut ajouter 7h de tests théoriques et pratiques.

Moyens pédagogiques :

- Salle de formation équipée d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.
- Supports informatiques (PowerPoint).
- Vidéos.
- Livret stagiaire.



Tarifs :

Nous consulter

PROGRAMME

- La réglementation et les textes de la sécurité sociale
- Connaître les différentes instances et organismes de prévention ainsi que leur rôle
- Connaître les responsabilités pénales encourues par le conducteur de chariot automoteur
- Connaître les conditions requises pour utiliser un chariot automoteur.
- Connaître les conditions de circulation en entreprise et/ou sur la voie publique.
- Connaître les cas dans lesquels le conducteur doit se retirer d'une situation de travail
- Classification et technologie
- Connaître les principaux éléments du chariot automoteur.
- Connaître les différents paramètres et leur influence sur la distance de freinage du chariot automoteur.
- Connaître les vérifications et les opérations de maintenance de premier niveau à la charge du conducteur du chariot automoteur.

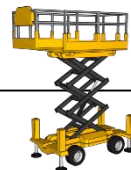
Sécurité du conducteur de chariot automoteur.

- Étude statistique des accidents graves survenus avec les chariots.
- Dispositifs de protection du conducteur dont est équipé le chariot.
- Signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation routière;
- Vérification de l'adéquation du chariot automoteur et de l'opération de manutention envisagée.
- Vérification, à partir de la plaque de charge Assurer les opérations et vérifications de prise et fin de poste.
- Circuler en sécurité avec un chariot automoteur : **MISE EN PRATIQUE.**

CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE(CACES) ou ATTESTATION DE CONDUITE EN SECURITE (ACES) R486

• Objectifs:

Former les utilisateurs à la conduite des PEMP, les sensibiliser aux dangers du matériel, et aux différentes responsabilités qu'ils encourent. En fin de formation les personnes sont évaluées sur leur capacité à conduire en sécurité ce type d'engin.



FORMATION CACES ou ACES R486

Public concerné

Toute personne débutante ou expérimentée devant réaliser des tâches à l'aide d'une PEMP ou exercer le rôle de surveillant.

Prérequis

Etre âgé de 18 ans minimum
Etre apte médicalement : L'aptitude médicale doit être vérifiée avant la formation (certificat d'aptitude de la médecine du travail pour les salariés obtenu préalablement à la session de formation)

Durée

L'action de formation est d'une durée conseillée de 14 heures réparties sur 2 jours auxquels il faut ajouter 7h de tests théoriques et pratiques.

Moyens pédagogiques

- ordinateur et un vidéoprojecteur.
- Supports informatiques.
- Vidéos.
- Livret stagiaire.
- PEMP de la catégorie visée
- Cônes
- Harnais antichute

Tarifs :

Nous consulter

PROGRAMME

La Réglementation

- Responsabilité et qualité du conducteur
- Les accidents de travail
- Les maladies professionnelles
- Responsabilité pénale du conducteur
- La prévention du risque d'accident
- Les aptitudes du conducteur
- Les contrôles de l'engin. Maintenance de premier niveau.
- Les documents obligatoires

La Technologie

- Classification des PEMP
- Les différentes catégories
- Les utilisations

Les règles de conduites :

- La sécurité dans l'entreprise
- Les règles de circulation (circulation, stationnement)
- Les interdictions
- Les règles de conduite sur la voie publique
- Les autorisations de conduite
- Les gestes de commandement
- Principe de stabilité des PEMP :
 - Prise et fin de poste
 - Les abaques
 - Les conditions climatiques
 - Les forces exercées
 - L'environnement : les sols
 - La signalisation
 - Connaissance des pictogrammes
 - La signalisation temporaire

La signalisation en cas d'accident



Mise en situation pratique.

CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE (CACES) ou ATTESTATION DE CONDUITE EN SECURITE (ACES) R482



• Objectifs:

Former les utilisateurs à la conduite des engins de chantier, les sensibiliser aux dangers du matériel, et aux différentes responsabilités qu'ils encourent. En fin de stage les personnes sont évaluées sur leur capacité à conduire en sécurité ce type d'engin.

FORMATION CACES ou ACES R482

Public concerné

Toute personne débutante ou expérimentée devant réaliser des tâches à l'aide d'un ou de plusieurs engins de chantier.

Prérequis

Etre âgé de 18 ans minimum
Etre apte médicalement : L'aptitude médicale doit être vérifiée avant la formation (certificat d'aptitude de la médecine du travail pour les salariés obtenu préalablement à la session de formation)

Durée

L'action de formation est d'une durée conseillée de 14 heures réparties sur 2 jours auxquels il faut ajouter 7h de tests théoriques et pratiques.

Moyens pédagogiques

- ordinateur et un vidéoprojecteur.
- Supports informatiques.
- Vidéos.
- Livret stagiaire.
- Engin de chantier de la catégorie visée
- Cônes

Tarifs :

Nous consulter



PROGRAMME



- Législation
- Statistiques des Accidents du Travail
- Dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
- Les droits, obligations et responsabilités
- Les risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Processus menant à l'Accident du Travail et à la MP
- Que faire en cas d'accident ?
- Les différentes catégories d'engins de chantier
- Équipements et technologie des engins de chantier
- Stabilité des engins de chantier
- Les règles d'utilisation
- L'élingage
- Les vérifications
- Les Équipements de Protection Individuelle
- La signalisation
- Les gestes de commandement
- Les signaux sonores des engins de chantier
- L'obtention de l'autorisation de conduite

Mise en situation pratique

- La prise en main du matériel :
- Opération de prise et fin de poste ; les contrôles.

Règles de circulation et d'utilisation :

Manœuvres :

- Conduire les différents engins de chantier
- Manipuler les différentes commandes des différents engins de chantier
- Effectuer les tâches correspondantes aux différentes catégories d'engins (tranchées, empilage, mis en rack, transport de matériaux...)



FORMATION TRAVAIL EN HAUTEUR PORT DU HARNAIS

- **Objectifs:**

L'objectif de la formation est de permettre au stagiaire de travailler en sécurité en hauteur, de maîtriser la réglementation, de connaître les usages sur échafaudage, échelle, nacelle, de se situer dans une situation de travail dangereuse, de prendre conscience des risques liés à la chute de hauteur, de mettre en place son harnais, de le régler à son gabarit et de l'entretenir avec soin.

FORMATION TRAVAIL EN HAUTEUR PORT DU HARNAIS

Public concerné

Toute personne concernée par l'activité de travail en hauteur.

Prérequis

Etre âgé de 18 ans minimum

Etre apte médicalement : L'aptitude médicale doit être vérifiée avant la formation (certificat d'aptitude de la médecine du travail pour les salariés obtenu préalablement à la session de formation)

Durée

L'action de formation est d'une durée conseillée 7 heures.

Moyens pédagogiques

- ordinateur et un vidéoprojecteur.
- Supports informatiques.
- Vidéos.
- Livret stagiaire.
- visée
- Cônes
- Harnais anti-chute
- Casque avec jugulaire
- Gants de manutention
- Longes
- Points d'ancrages
- Absorbeur d'énergie

Tarifs :

Nous consulter

PROGRAMME

- Statistiques
- La réglementation
- La suppression de la règle des 3 mètres
- Le travail sur échafaudage
- Le travail sur échelle
- Le travail sur nacelle
- Les accidents de travail
- Les maladies professionnelles
- La prévention du risque d'accident
- Responsabilités pénales
- Prévention du risque de chute
- Protections collectives
- Les gardes corps
- Énergie de chute, tirant d'air et facteur de chute
- La chaîne de sécurité
- La longe
- Les connecteurs
- Les antichutes
- Les protections individuelles
- Les ancrages

Le harnais

- Les types de harnais et les types d'accrochages
- L'utilisation
- L'entretien
- La vérification
- Le stockage

Mise en situation pratique

- Utilisation du harnais : Mise en place, Réglage.
- Mise en situation de travail en hauteur.
- Déplacement sur un plan de travail disposant de plusieurs points d'ancrage.
- Mise en situation d'accident : mise en suspension.
- Vérification du matériel : longes, harnais, connecteurs, antichute, point d'ancrage.



FORMATION HABILITATIONS ELECTRIQUES – H0 B0v

• Objectifs:

L'objectif de la formation est de permettre au stagiaire de travailler en sécurité face à un risque électrique, de maîtriser la réglementation, de connaître les risques électriques, le maîtriser la prévention, de connaître les distances de sécurité, de savoir alerter en cas d'accident, de pouvoir travailler dans un local réservé aux électriciens avec habilitation.

FORMATION HABILITATIONS ELECTRIQUES – H0B0v

Public concerné

Cette formation s'adresse à des personnes non électricien pouvant être amenés à réaliser leurs métiers dans des zones présentant des risques électriques.

Prérequis

Etre âgé de 18 ans minimum
Etre apte médicalement : L'aptitude médicale doit être vérifiée avant la formation (certificat d'aptitude de la médecine du travail pour les salariés obtenu préalablement à la session de formation)

Durée

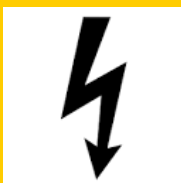
L'action de formation est d'une durée conseillée 7 heures.

Moyens pédagogiques

- ordinateur et un vidéoprojecteur.
- Supports informatiques.
- Vidéos.
- Livret stagiaire.
- visée

Tarifs :

Nous consulter



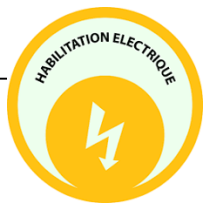
PROGRAMME

Les connaissances techniques

- La réglementation
- Les limites des habilitations
- Les statistiques d'accident de travail
- Les maladies professionnelles

La prévention

- Notion de base en électricité
- Création et transport de l'énergie
- Les accidents d'origine électrique
- Les protections individuelles
- Les protections collectives
- Les distances de sécurité
- L'indice de protection
- Les classes de matériaux
- Le matériel électrique
- L'incendie d'origine électrique
- Le secours aux électrisés



FORMATION HABILITATIONS ELECTRIQUES – BS BE manœuvre



• Objectifs:

L'objectif de la formation est de permettre au stagiaire de travailler en sécurité face à un risque électrique, de maîtriser la réglementation, de connaître les risques électriques, de maîtriser la prévention, de connaître les distances de sécurité, de savoir alerter en cas d'accident, de pouvoir travailler dans un local réservé aux électriciens avec habilitation, de pouvoir intervenir dans les conditions spécifiés dans l'habilitation, de savoir remplacer à l'identique un élément, de connaître les équipements de protection individuelle et de savoir les utiliser.

FORMATION HABILITATIONS ELECTRIQUES – BS BE manœuvre

Public concerné

Cette formation s'adresse à des personnes non électricien pouvant être amenés à réaliser leurs métiers dans des zones présentant des risques électriques.

Prérequis

Etre âgé de 18 ans minimum
Etre apte médicalement : L'aptitude médicale doit être vérifiée avant la formation (certificat d'aptitude de la médecine du travail pour les salariés obtenu préalablement à la session de formation)

Durée

L'action de formation initiale est d'une durée conseillée 14 heures.
L'action de formation recyclage est d'une durée conseillée 10h30.

Moyens pédagogiques

- ordinateur et un vidéoprojecteur.
- Supports informatiques.
- Vidéos.
- Livret stagiaire.
- Visée
- Matériel électrique

Tarifs :

Nous consulter



PROGRAMME

Apports théoriques

- La réglementation
- Les limites des habilitations
- Les statistiques d'accident de travail.
- Les maladies professionnelles
- La prévention
- Notion de base en électricité
- Création et transport de l'énergie
- Les accidents d'origine électrique
- Les protections individuelles
- Les protections collectives
- Les distances de sécurité
- L'indice de protection
- Les classes de matériaux
- Les procédures
- La consignation
- Le remplacement à l'identique
- La connexion avec présence de tension
- Le disjoncteur, son fonctionnement
- Le matériel électrique
- L'incendie d'origine électrique
- Le secours aux électrisés

Apports pratiques

- Identification de l'installation
- Identification des composants
- Mise en place du balisage
- Mise en place de la consignation
- Sectionnement
- Disjonction
- Connexion
- Remplacement à l'identique d'une prise, d'une ampoule
- Mise en marche / Arrêt d'une installation



FORMATION GESTES ET POSTURES

Objectifs:

- Permettre aux participants de prévenir des accidents du travail par des gestes adaptés et de réduire les tensions musculaires au poste de travail.



Durée :

3h30 heures

Public concerné :

Salariés des secteurs Industrie, Commerce, BTP et activités de bureau

Lieu :

Sur votre site

Pré-requis :

Aucun

Matériels :

- Vidéo projecteur
- Mannequin
- 1 aide-mémoire par stagiaire

Nombre de participants :

10 maximum

Tarifs :

Nous consulter

Référence réglementaire :

Art, 4541-8 du Code du Travail: « L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles, d'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles. »

Programme :

- **Module 1 : Présentation des enjeux liés à l'activité physique (AP)**
 - ✓ Objectifs de la formation ;
 - ✓ Références réglementaires ;
 - ✓ L'importance du risque ;
 - ✓ La prévention.
- **Module 2 : Identification et caractérisation des risques liés à l'AP**
 - ✓ La biomécanique humaine ;
 - ✓ Les risques pour la santé ;
 - ✓ Les troubles musculo-squelettiques ;
 - ✓ Le syndrome vibratoire ;
 - ✓ Les facteurs favorisant les TMS
- **Module 3 : Aménager son poste de travail**
 - ✓ Situations de travail ;
 - ✓ Les 9 principes fondamentaux pour une manutention sans risque ;
 - ✓ Exemples de solutions de prévention ;
 - ✓ Situations de tous les jours.

Méthodes pédagogiques :

- ✓ Exposé didactique ;
- ✓ Exercices de mise en situation.

SENSIBILISATION AU RISQUE INCENDIE

ET

A LA MANIPULATION DES EXTINCTEURS

Objectifs:

- Connaître les différents moyens d'extinction
- Connaître les gestes de prévention du quotidien
- Intervenir efficacement en cas d'incendie :
 - ✓ Savoir transmettre l'alarme et l'alerte
 - ✓ Connaître et mettre en œuvre le matériel de première intervention.

Durée :

3h30

Public concerné :

Tous les salariés

Pré-requis :

Aucun

Matériels :

- Fascicule support de cours
- Vidéo projecteur + Films
- 1 aide-mémoire par stagiaire
- Simulateur de feu ou générateur de flammes (bac à feu écologique fonctionnant au gaz propane)
- Extincteurs :
 - ✓ Eau
 - ✓ Eau+additif
 - ✓ CO2
 - ✓ Poudre

Nombre de participants :

12 maximum

Tarifs :

Nous consulter



Référence réglementaire :

(Art. R4227-39) du code du travail :

La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les 6 mois.

Programme :

Partie Théorique :

- Présentation et objectifs
- La réglementation
- Le triangle du feu
- Les classes de feux
- L'alerte et l'alarme
- Les différents types d'extincteurs et leurs rôles
- L'effet des produits extincteurs sur un feu
- Les règles de sécurité sur les extincteurs
- Distance d'attaque du feu.

Partie Pratique :

- Manipulation des différents types d'extincteurs
- Extinction de feux réels

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques sur vidéo projecteur
- Démonstrations par le formateur
- Exercices pratiques sur feux réels

FORMATION EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION (EPI)

Objectifs:

- Donner l'alerte rapidement ;
- Utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un feu ;

Durée :

1 jour



Public concerné :

Personnel désigné par le responsable d'établissement, conformément au code du travail et à la règle APSAD R6.

Pré-requis :

Aucun

Matériels :

- Fascicule support de cours
- Vidéo projecteur + Films
- 1 aide-mémoire par stagiaire
- Simulateur de feu ou générateur de flammes (bac à feu écologique fonctionnant au gaz propane)
- Extincteurs :
 - ✓ Eau
 - ✓ Eau+additif
 - ✓ CO2
 - ✓ Poudre

Nombre de participants :

10 personnes maximum

Tarifs :

Nous consulter

Références réglementaires :

Code du travail : Articles R.4227-39

Tout chef d'établissement doit effectuer des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les six mois.

Règle APSAD R6

Programme de formation EPI :

Module Incendie

Partie théorique :

- les missions de l'EPI ;
- la réglementation ;
- les conséquences et les causes d'un incendie dans l'entreprise ;
- le triangle du feu ;
- l'alerte et l'alarme ;
- les modes de propagation du feu ;
- les classes de feu ;
- les différents types d'extincteurs et leurs rôles ;
- les règles de sécurité sur les extincteurs ;
- les distances d'attaque d'un feu ;
- le permis de feu.

Partie pratique :

- Extinction de divers types de feu à l'aide du simulateur à gaz.;
- Exercice sur les modes de propagation des fumées dans un local, à l'aide d'un fumigène ou d'un générateur de fumées. (si possible).

FORMATION EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION (ESI)

Objectifs:

- Donner l'alerte rapidement ;
- Utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un feu ;
- Connaître le signal d'alarme, les cheminements et la conduite à tenir pour mener à bien une évacuation ;
- Désigner le personnel, connaître leurs missions, les techniques et les consignes de sécurité.

Durée :

1 jour

Public concerné :

Personnel désigné par le responsable d'établissement, conformément au code du travail et à la règle APSAD R6.

Pré-requis :

Aucun

Matériels :

- Fascicule support de cours
- Vidéo projecteur + Films
- 1 aide-mémoire par stagiaire
- Simulateur de feu ou générateur de flammes (bac à feu écologique fonctionnant au gaz propane)
- Extincteurs :
 - ✓ Eau
 - ✓ Eau+additif
 - ✓ CO2
 - ✓ Poudre

Nombre de participants :

10 personnes maximum

Tarifs :

Nous consulter

Références réglementaires :

Code du travail : Articles R.4227-39

Tout chef d'établissement doit effectuer des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les six mois.

Règle APSAD R6

Programme de formation EPI :

Module Incendie

Partie théorique :

- les missions de l'ESI ;
- la réglementation ;
- les conséquences et les causes d'un incendie dans l'entreprise ;
- le triangle du feu ;
- l'alerte et l'alarme ;
- les modes de propagation du feu ;
- les classes de feu ;
- les différents types d'extincteurs et leurs rôles ;
- les règles de sécurité sur les extincteurs ;
- les distances d'attaque d'un feu ;
- le permis de feu.

Partie pratique :

- Extinction de divers types de feu à l'aide du simulateur à gaz.;
- Exercice sur les modes de propagation des fumées dans un local, à l'aide d'un fumigène ou d'un générateur de fumées. (si possible).

Module Evacuation

Partie théorique :

- **Technique d'évacuation des bâtiments ;**
- Définition et mission d'un guide, d'une serre-file et de chargé de sécurité;
- Les consignes de sécurité.
- Les effets des fumées.

Partie pratique :

- **Visite du site**
- **Réalisation d'un exercice d'évacuation. (si possible).**

L'INTRA

DES FORMATIONS ADAPTEES A VOTRE OUTIL DE TRAVAIL

L'expertise de SAP à votre service.

SAP s'adapte à vos besoins pour réaliser des formations sur mesure en adéquation avec vos outils et votre organisation de travail.

A l'écoute de ses clients, SAP interviendra dans l'ensemble des domaines pour lesquels elle est compétente pour construire votre projet et vous accompagner dans l'évolution de vos métiers et compétences.

Nos domaines d'intervention :

TMD

- Formations conducteurs
- Formations des intervenants
- Conseiller à la sécurité
- Sensibilisation Multimodal

Pyrotechnie

- Formations trimestrielles de sécurité
- Préparation à l'habilitation pyrotechnique
- Sensibilisation pyrotechnique

Code du travail

- Sauveteur Secouriste du Travail
- Prévention des risques liés à l'activité physique
- Formations CACES
- Formation Travail en Hauteur
- Habilitations Electriques
- Gestes et Postures
- Risques chimiques et utilisation des Equipements de Protection Individuelle
- Extincteurs
- Equipiers de Première Intervention

Autres formations sur demande

Pour tout renseignement concernant nos formations INTRA, n'hésiter pas à nous contacter au : **04.90.47.03.77** ou sap-formation@wanadoo.fr



www.sap-formation.com



La réglementation des matières dangereuses

Société d'Assistance en Pyrotechnie

BP 80029 – 13551 SAINT MARTIN DE CRAU CEDEX

Tel : 04.90.47.03.77 / Fax : 04.90.47.03.02 /

E-mail : sap.formation@wanadoo.fr / Web : www.sap-formation.com

*SA au capital de 120 000€ - RCS : 410 427 694 – SIRET : 410 427 694 000 48 – Code APE : 8559A
Société enregistrée sous le numéro de déclaration 93 13 07 393 13 par la Préfecture des BDR*